

> L'INVITE

Éric Aguetant

“ Nous ne pouvons plus être des entreprises qui tuent ”

Eric Aguetant est président du Snug, le Syndicat national des utilisateurs de grues et entreprises de levage, montage et manutention, qui rassemble 80 % des 400 entreprises du secteur, avec 14 000 emplois et un chiffre d'affaires de 500 millions d'euros pour 4 000 grues en activité. Lors du forum sur la sécurité, qui s'est déroulé le 30 septembre dernier, il a lancé les grandes lignes de son action, avec un objectif pour réformer la profession : « Zéro accident pour 2007 »

OPPBTB : L'objectif de votre action est particulièrement ambitieux. La situation est-elle à ce point catastrophique ?

Eric Aguetant : La situation n'est pas catastrophique, mais les accidents s'accroissent. Le Snug, qui défend les intérêts de 80 % des entreprises du secteur de levage, dit « stop ! ». Dans ce secteur où perdurent de mauvaises habitudes, la prévention est un acte essentiel. Notre message est clair et fort. Il doit mobiliser toute la profession, à tous les niveaux, des donneurs d'ordres aux commerciaux, des grutiers aux ouvriers des chantiers, etc. On ne peut plus diriger des sociétés qui sont responsables d'accidents, dont certains sont très graves. On ne peut plus être des entreprises qui tuent.

> Quelles sont les premières actions que vous envisagez de mener ?

> Deux commissions, constituées d'experts, assureurs, équipementiers et constructeurs, ont élaboré des propositions et des dispositifs de responsabilisation pour nos clients et fournisseurs.

Notamment, une charte de bonnes pratiques avec les

fédérations représentant les clients des levageurs : BTP, industries, services et collectivités. Des discussions avec les Pouvoirs publics et les organismes liés à la prévention, dont l'OPPBTB, ont commencé. D'autre part, l'information et la formation sont au centre de notre action avec, en particulier, le recensement des formations, l'instauration de nouvelles règles à partir des fiches de mission des entreprises et des référentiels des organismes de formation, et la prise en charge par les entreprises de locations de la formation des grutiers en matière de prévention.

> Concrètement, comment réussir votre objectif « Zéro accident » ?

> Il s'agit d'une remise à plat des responsabilités, de l'élaboration et l'utilisation de documents techniques et contractuels. Ils engageront la responsabilité du loueur et du locataire et permettront la location de grues dans des conditions optimales de sécurité. Ainsi, nous proposons, à l'instar de nos voisins anglais et danois, une procédure coordonnée, qui consiste à imposer pour toute opération de levage la présence d'un superviseur. Il ne sera plus possible alors de louer une grue mobile sans que le locataire ou le chef de chantier puisse certifier de la présence d'un superviseur, qui aura les moyens de s'assurer de la stabilité du sol. Ce sera la condition *sine qua non*. Dans le cas contraire, un superviseur se rendra sur les lieux afin de sonder le sol et vérifier la pression des patins sur le sol. Louer des grues mobiles ne doit plus être synonyme d'accidents, on ne peut plus se satisfaire d'amateurisme. ▶



Propos recueillis
par Mélina Gazsi